

EDITO

RÉVISION DU PLU - (Plan Local d'Urbanisme)

Pourquoi une révision du PLU ?

L'actuel PLU en vigueur a été approuvé en 2007.

La révision du PLU s'impose puisqu'il ne correspond plus à la réalité, suite aux évolutions législatives et réglementaires récentes. Le **3 septembre 2018**, le **Conseil Municipal a délibéré** concernant la **prescription de la révision générale du PLU** pour définir les objectifs et les modalités de concertation.

Le PLU ? C'est quoi ?

(cf. page 5 du bulletin communal de décembre 2018)

- Il définit un projet d'aménagement et de développement durable pour une période de 10 ans,
- Il élabore les orientations en matière d'urbanisme en délimitant les zones constructibles,
- Il étudie les projets d'aménagement en ayant pour finalité de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels,
- Il prend en compte la protection de l'environnement.

L'Atelier d'Ys conduit cette étude en collaboration avec la commission d'urbanisme composée de Albert Boucaud, Jean-Louis Cocault, Christophe Lecomte, Eric Peltier, Laure Robert, Stéphane Thomas. Vous pouvez consulter le site de la commune pour suivre l'évolution de cette mission. Nous vous rappelons qu'un courriel dédié à la révision du PLU a été créé pour faire part de vos demandes ou remarques : plu.leteildebretagne@gmail.com. Une boîte à suggestions est également mise à disposition à la mairie.

Je vous invite à venir en mairie consulter le panneau d'affichage pour prendre connaissance de cette procédure.

A compter du 8 avril 2019, le rapport de présentation (document provisoire) sera à la disposition du public à la mairie, aux heures habituelles d'ouverture.
Le Maire, Marie-Annick Boué

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2019

Roche aux Fées Communauté. Modification des statuts : modification de la compétence facultative "transport" par l'ajout de la sous-compétence "mobilité douce". Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes par l'ajout de la sous-compétence "mobilité douce" qui permettra à l'EPCI de réaliser notamment une piste cyclable entre Le Theil de Bretagne et Retiers.

Urbanisme. Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la mise à disposition et délibération approuvant la modification simplifiée n°3.

Le Conseil Municipal après avoir fait le bilan de la concertation concernant le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de Beauvais (avis des personnes publiques associées, remarques sur le registre mis à disposition du public), pris en compte les observations retenues par la commission communale de l'urbanisme et l'avis de l'ABF sur une demande formulée sur le registre, arrête à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) le projet et approuve la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

Demande de régularisation foncière de M. et Mme Lecomte pour redéfinition des limites des parcelles conformément à l'état des lieux, au square du Verger. Suite à la proposition de M. et Mme Lecomte, le Conseil Municipal après vote (4 abstentions) accepte à l'unanimité des suffrages exprimés un échange de terrain conformément à la clôture existante, sans soule, avec prise en charge des frais (bornage et notaire) pour moitié entre M. et Mme Lecomte et la Commune.

Vote des subventions 2019 aux associations :

Le Conseil Municipal, après vote (1 abstention), à l'unanimité des suffrages exprimés, décide la revalorisation de 1.5% des montants servant de base au calcul des subventions.

Vote des taux des taxes locales pour 2019.

Le Conseil Municipal après vote, décide :

- par 14 voix pour et 1 voix contre d'augmenter les taux de la TH et TFB de 1% pour 2019 qui sont fixées comme suit :
- la Taxe d'Habitation : 14.44 % (au lieu de 14.30 %),
- la Taxe sur le Foncier Bâti : 16.21 % (au lieu de 16.05 %),
- par 13 voix pour et 2 voix contre d'augmenter les taux de la TFNB de 0.5% pour 2019 qui est fixée ainsi :
- la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 41.86 % (au lieu de 41.65 %, soit +0.5%).

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée du Theil de Bretagne Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée un montant de 1 770.20 € par maternelle ne fréquentant pas la piscine (1), 1 821.02 € par maternelle fréquentant la piscine (2), et 344.90 € par primaire (1) et 376.19 € par primaire (2), selon le coût d'un enfant à l'Ecole Publique, soit une somme globale de 55 132.83 € pour 22 maternelles et 44 primaires.
.../...

.../... Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures Le Conseil Municipal décide de demander une participation aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique du Theil de Bretagne, qui est évaluée à :

Pour la commune d'Essé, un montant global de 3 452.43 € (pour 2 maternelles et 2 primaires),

Pour la commune d'Eancé, un montant de 395.40 € (1 primaire),

Pour la commune de Retiers, un montant de 395.40 € (1 primaire).

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'Ecole Privée de Retiers Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée de Retiers un montant de 17 471.86 € pour 9 maternelles et 11 primaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance du Conseil Municipal, **lundi 1er avril 2019 à 20h30**, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

AVIS : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 4 mars 2019, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne a approuvé la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme concernant le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de Beauvais. Le dossier de la modification simplifiée n° 3 approuvée est à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture et à la Préfecture d'Ille et Vilaine.

ELECTIONS

- Suite à la réforme des listes électorales, tous les électeurs peuvent s'assurer de leur inscription sur la liste électorale de leur commune en utilisant le nouveau service en ligne disponible sur **service-public.fr**. Dans le cas où vous ne trouvez pas votre inscription, veuillez contacter la mairie.

- Vote par procuration les électeurs non disponibles le jour des élections peuvent faire établir une procuration près d'un officier de police judiciaire. Formulaire disponible sur **service-public.fr**. **Important** : le demandeur et son mandataire doivent être inscrits dans la même commune.

- De **nouvelles cartes d'électeurs vous seront adressées par la mairie courant avril**.

RAPPEL : ANCV SENIORS EN VACANCES

Cette année séjour à TERNELIA "PORT LA VIE" - 85 ST GILLES CROIX DE VIE du **lundi 23 au vendredi 27 septembre 2019**.
Coût du séjour : 350,32 €/personne et 215,32 €/personne avec l'aide de l'ANCV. Inscription à la Mairie avant le 30 avril 2019.

FORMALITÉS

À l'approche des examens, des voyages scolaires et des congés d'été, la préfecture recommande aux usagers de vérifier la validité des papiers d'identité. Les demandes de titre d'identité, ou de renouvellement si nécessaire, doivent être déposées dès maintenant, afin de limiter les délais d'attente et d'obtention. La liste des communes équipées du dispositif de recueil des demandes de papiers d'identité, du département d'Ille-et-Vilaine est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Demarches-administratives/ Carte-Nationale-d-identite-CNI/Documents-identites-27-communes-d-Ille-et-Vilaine-pour-faire-une-demande>. Depuis le 1er janvier? le timbre fiscal et le timbre amende sont électroniques sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou chez les buralistes disposant de l'application « Point de Vente Agréé ».

VIDE-GRENIERS

Les parents d'élèves des écoles du Theil de Bretagne organisent le **19eme VIDE-GRENIERS** de notre commune le **dimanche 28 avril 2019**.

Autour de la place de l'église, à partir de 7h. Emplacement 2€. Buvette - sandwichs - galettes saucisses sur place. C'est l'occasion de se balader, de venir chiner de bonnes affaires ou de revendre jouets, vêtements, bibelots dont vous n'avez plus l'usage pour leur offrir une nouvelle vie, tout en arrondissant votre fin de mois... *Merci aux riverains de ne pas laisser stationner leurs véhicules sur les parkings de la mairie, rues du verger, Amand de Léon des Ormeaux et place de l'église de 6h à 20h. AUCUN VEHICULE NE POURRA STATIONNER NI CIRCULER DANS LE PERIMETRE DU VIDE GRENIER ENTRE 7H ET 17H30. MERCI DE VOTRE COMPREHENSION*

CHASSE AUX OEUFS

Samedi 20 avril 2019 à partir de 14h00 au Château de la Rigaudière. Pour les enfants de 3 à 10 ans accompagnés d'un parent. Chacun apporte œuf, poule, lapin ou cloche... ainsi qu'un panier pour la cueillette. Un petit goûter et une boisson leur seront offerts. **Uniquement sur inscription à la bibliothèque, à partir du 5 avril 2019** (tel 02 99 47 73 55). Réservées aux enfants du Theil.

DIMANCHE 19 MAI 2019 : MÉMÉ DANS LES ORTIES de 9h30 à 18h00

Organisé par le Comité des Fêtes. Château de la Rigaudière. ENTREE GRATUITE.

Matin : 9h30 : randonnée animée (10 kms) ; soupe d'ortie à l'arrivée (participation 2 €) ; bourse aux plantes (inscription) vide jardin (inscription)

Déjeuner : apéro, cochon grillé farci, far : 14 € réservation 06 31 91 12 04, tickets en vente dans les commerces du Theil. Restauration rapide sans réservation : 10 €

Le Pays fait son jardin (Association Le Relais pour l'Emploi) fête ses 10 ans ! Portes ouvertes, ventes et dégustations ! **Après-midi** : fanfare de la musique Ste Cécile de Janzé ; jeux buissonniers ; balade découverte des plantes comestibles suivie d'un goûter ; promenade en calèche ; artisans locaux ; tournois de jeux anciens (course en sac, tir à la corde...) ; restauration sur place ; animations pour les enfants : maquillage, structure gonflable, mandala géant...

51^{ème} FOIRE EXPO DE RETIERS - 27 & 28 AVRIL 2019

L'automobile dans tous ses états ; marché du terroir, produits locaux ; défilé de mode le dimanche, 3 passages matériels de collection + 150 artisans et commerçants - Entrée gratuite. www.foirederetiers.fr

COLLECTE MAGAZINES, JOURNAUX, PAPIERS

Une benne sera disposée entre le 1^{er} et le 5 juillet 2019 dans la cour de l'École Publique. Cette action vise à sensibiliser les enfants au tri sélectif : il s'agit de collecter magazines, journaux, papiers.. de les stocker et de les apporter dans la benne. Nous comptons sur la participation de tous les habitants du Theil : l'association de parents récoltera 40 €/tonne de papier. L'argent récolté permettra d'aider à financer des sorties, à acheter du matériel, des jeux de cours...
Carine PAYEN, institutrice

MAISON MEDICALE DE GARDE

Elle est désormais localisée au Centre hospitalier la Roche aux Fées, rue Armand Jouault à Janzé. Consultation de médecine générale le samedi de 12h à 20h, dimanche et jours fériés de 8h à 20h. Un doute sur la gravité de votre situation, composez le 15. Sinon, prendre rendez-vous au 02 99 43 44 45

CHEMINS ET RANDONNEES RETIERS-LE THEIL - AVRIL

(*) covoiturage 13h45, place Miescisko Retiers – départ randonnée 14h
Samedi 6 : Bain de Bretagne « l'étang, ville et campagne » 11,5 kms, 10kms, 7 kms. (*) 13h30
Samedi 13 : Le Sel de Bretagne « la Croix Guénard » 12 kms, 10.5 kms, 7 kms. (*) 13h40
Samedi 20 : Vergéal « les Korrigans » 12 kms, 10.2 kms, 7 kms. (*) 13h35
Samedi 27 : Coësmes « Chemin des Saulniers » 11 kms, 7 kms. (*) 13h50
Samedi 30 : Chateaubourg « circuit des 2 vallons » 11 kms
Renseignements : M. Clouet au 02 99 43 56 25 ou J-L. Cocault : 06 31 23 81 96

AGENDA AVRIL 2019

Mardi 16 : Assemblée Générale des clubs aînés, 9h30, Fougères
Jeudi 25 : repas du CCAS - restaurant Le Theillais

L'OUTIL EN MAIN

Dans le cadre des journées européennes des métiers d'art, les associations " L'Outil en Main" ouvrent leurs portes au public. A Retiers, ces portes ouvertes auront lieu **mercredi 3 avril de 14h30 à 16h30** au local 13 rue Maréchal Leclerc. Ce sera l'occasion de découvrir ou de redécouvrir l'association, de voir les enfants à l'œuvre, de rencontrer les bénévoles et pourquoi pas de rejoindre l'équipe. Les familles pourront aussi découvrir les activités proposées aux enfants.

Michelle Clouet, présidente

COURSE CYCLISTE

L'étape n° 5 du 53^{ème} Tour de Bretagne Cycliste passera sur notre commune le **lundi 29 Avril entre 12h et 12h15**. Les coureurs arriveront de Coësmes, emprunteront la voie communale de la Noë, la route départementale de Sainte Colombe, la rue Abbé Maignan, la rue Léon des Ormeaux, la rue Bellanger, le Marais, La Lande du Saule, pour se diriger vers Marcillé Robert. Ce sera l'étape la plus longue 191,5 kms. Venez nombreux les encourager !

UNE BOUTIQUE MOBILE SNCF A RETIERS ET A JANZE

Retiers : chaque lundi jusqu'à fin août, de 6h30 à 11h30, près de la gare

Janzé : les semaines paires sur le marché de Janzé aux horaires du marché, jusqu'à fin août. Ouverture du guichet de la gare de Janzé : lundis de 6h25 à 13h30 et vendredis de 13h15 à 19h05. Elle offre les mêmes services qu'en gare.

REUNION DE PRESENTATION DES ATELIERS MEMOIRE PEP'S EUREKA – vendredi 12 avril – 10h00 – MOULINS

en partenariat avec le CLIC, la commune de Moulins, l'ASEPT Bretagne (association de prévention santé et partenaire des caisses de retraite). Programme, à destination des retraités de plus de 55 ans, composé de 10 séances (à partir du vend. 26/04 à 14h30), sur les comportements à adopter pour maintenir et améliorer sa mémoire : exercices sur les différentes mémoires, informations sur le sommeil, l'alimentation et l'activité physique... Ateliers : 20 € pour l'ensemble des séances
Plus d'infos près de l'ASEPT Bretagne : 02 99 01 81 81 ou au CLIC de la Roche aux Fées au 02 23 55 51 44 ou clic.rocheauxfees@orange.fr

CROC'VACANCES

* **Accompagnement à la parentalité. Atelier motricité libre pour les 0/3 ans** : le 17 avril à partir de 9h30 au gymnase de Retiers. Accompagner votre enfant dans la découverte de son corps. 1 ou 2€ l'atelier.
Inscription obligatoire : 02 99 43 69 27

* **Accueil de loisirs : Vacances de printemps. Sous le signe de la culture et de l'agriculture !!**
evscrocqvacances.com

* **Repair café** : le 27/04 à la foire de Retiers 14h à 18h00. Ateliers zéro déchet à partir de 15h30 .

* **NOUVEAU ! Accompagnement à la scolarité.**
A la rentrée 2019/2020, l'espace de vie sociale met en place ce projet sur la commune de Retiers et recherche des personnes bénévoles. Contact 02 99 43 69 27

HORAIRE DE LA MAIRIE : tous les matins de 8h30 à 12h30 et le lundi après-midi de 13h30 à 18h30.

Fermée le samedi matin en Juillet et Août. Tel. 02 99 47 74 07

Parution le lundi 25 mars 2019
Pour Infos-Le Theil n° 241 articles à déposer pour le 15/04/2019 à la mairie.

Responsable de publication : Marie-Annick Boué
Rédaction et impression : Geneviève Ferré et Secrétariat
Mairie Tél. 02.99.47.74.07
mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr - Tirage 660 exemplaires.

